

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014
DELIBERATION N°2014-83

OBJET : Convention avec l'Institut de Touraine.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 8 voix pour et 2 abstentions la convention avec l'Institut de Touraine.

Fait à Tours, le 16 décembre 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT